

**Vulgarisateur.trice - rédacteur.trice - n°2023-009**

**Corps/Grade :** Catégorie B, ouvert aux personnels titulaires de la fonction publique (l'État, territoriale ou hospitalière), par voie de détachement sur contrat d'une durée de 3 ans, ou par voie contractuelle pour les non fonctionnaires (CDD droit public 3 ans).

**Poste vacant au 1<sup>er</sup> août 2023**

**Contexte et organisation**

Le Parc national de La Réunion, créé par le Décret 2007-296 du 5 mars 2007, est géré par un établissement public à caractère administratif placé sous tutelle du ministère de l'environnement. La création du Parc national se situe dans une continuité historique de politiques pour la gestion des hauts de l'île. Elle répond à la volonté de préserver un environnement remarquable, en prenant en compte les particularités locales et les objectifs d'un développement durable du territoire.

Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande palette d'habitats, de paysages minéraux ou végétaux, qui ont justifié ; (i) le classement en parc national et (ii) l'inscription des Pitons, Cirques et Remparts de l'île de La Réunion sur la liste du Patrimoine mondial par l'Unesco. Dans un contexte de croissance démographique et de développement de l'urbanisme, l'établissement public du parc national de la Réunion doit faire vivre et animer le projet de territoire défini par la Charte du parc national approuvée par décret le 21 janvier 2014 et dont les grands enjeux sont :

- Préserver la diversité des paysages et accompagner leurs évolutions,
- Inverser la tendance à la perte de la biodiversité,
- Valoriser le patrimoine culturel des hauts et assurer la transmission de ses valeurs,
- Impulser une dynamique de développement économique pour les hauts

NB : l'éducation au territoire et la transmission des connaissances constituent des enjeux transversaux

Le décret de création du parc donne de plus spécifiquement un certain nombre de responsabilités à l'établissement public, notamment :

- Article 6 ; Les mesures destinées à assurer la protection d'espèces animales ou végétales dont la conservation s'avère nécessaire sont prises par le directeur de l'établissement public du parc, après avis, sauf urgence, du conseil scientifique,
- Article 7 ; Les mesures destinées à renforcer les populations d'espèces animales ou végétales indigènes sont prises par le directeur de l'établissement public du parc, après avis du conseil scientifique.

La mise en œuvre de la charte sur l'ensemble des enjeux se fait à travers des programmes pluriannuels d'actions priorisées, identifiées et construits avec les différents partenaires du territoire. C'est autour de ces plans d'actions que les différents services construisent leurs programmes de travail et que sont mobilisés les moyens humains et financiers de l'établissement.

L'établissement public Parc national est organisé géographiquement en plusieurs sites ; un siège situé à la Plaine des Palmistes qui héberge ; la direction, le secrétariat général, trois services techniques et quatre services territoriaux dits « secteurs », installés à la Plaine des Palmistes (Secteur Est), Trois-Bassins (Secteur Ouest), St Pierre (Secteur Sud) et Saint-Denis (Secteur Nord).

# Vulgarisateur.trice - rédacteur.trice

## Contexte particulier

Le service Pédagogie et sensibilisation des publics du Parc national est un service transversal dont la mission est de valoriser les connaissances développées par l'établissement et ses partenaires, produire les supports et outils pédagogiques adaptés aux différents publics, les partager avec les acteurs du territoire et les publics cibles et former des intervenants sur le sujet.

## Nature de l'activité

Sous l'autorité hiérarchique du chef du service Pédagogie et sensibilisation des publics, et dans le respect des orientations stratégiques et des priorités formulées par la Direction, le/la vulgarisateur.trice-rédacteur.trice produit et rédige les contenus textuels des différents supports de valorisation et de sensibilisation à destination de différents publics. Il/elle contribuera à l'appropriation et à la valorisation des connaissances, ainsi qu'à l'éducation à l'environnement et au développement durable sur le territoire.

L'agent :

- vulgarise/traduit les notions scientifiques, techniques afin d'en favoriser la compréhension par différents publics cibles : agents en interne, différents types de publics extérieurs selon les niveaux de connaissance ;
- vulgarise les connaissances à intégrer au sein de la base de connaissances collaborative mais aussi au sein d'outils éducatifs et adapte les contenus en fonction des publics cibles ;
- participe en terme rédactionnel à la réalisation des supports et outils pédagogiques ludo-éducatifs, expositions visant l'éducation, l'information et la sensibilisation des publics aux enjeux spécifiques du territoire, cibles de l'action du Parc, aux richesses naturelles, culturelles et paysagères du Parc national et plus généralement à la préservation de l'environnement ;
- participe à la rédaction de ces supports et outils ou assure leur rédaction en utilisant des techniques d'écriture didactiques ou ludiques ; détermine le ton et adapte son écriture aux publics visés ;
- assiste la chargée de pilotage des actions de la stratégie éducative dans ses relations avec les partenaires relais et les prestataires de service nécessaires à la production des supports et outils pédagogiques.

## Missions principales

- Concevoir les contenus textuels synthétiques et vulgarisés en s'appuyant sur des études, rapports scientifiques ou techniques disponibles en interne, mais aussi sur des sources extérieures, voire personnes ressources, à rechercher, identifier ;
- Alimenter la base de connaissances collaborative par ce travail de vulgarisation ;
- Assurer la capitalisation des ressources utiles et leur référencement ;
- Accompagner les agents en interne et les partenaires relais sur la recherche d'information synthétisée concernant ces productions ;
- Prendre en charge la rédaction des textes à intégrer aux outils à développer :

identification des sources d'information thématique, vulgarisation des informations, rédaction des contenus à adapter au bon niveau de vulgarisation en fonction des publics cibles (textes, scripts vidéos et audio, ...)

- Produire les textes clés en main pour transmission aux prestataires de service en charge de la réalisation des outils éducatifs, expositions, et tous types de supports de l'édition aux contenus web ou accompagner les référents thématiques de l'établissement associés au développement des outils ;
- Mettre à jour régulièrement la base de connaissances collaborative;
- Assurer une veille sur les productions techniques et scientifiques utiles ;

### Activités annexes

- Présenter ce travail de synthèse lors de sessions internes ;
- Assurer une veille sur les techniques d'écriture sur supports émergents et multimédia ;
- Contribuer à l'identification des producteurs d'informations fiables et vérifiées ;
- Contribuer à la mise en place de partenariats avec les structures sources d'informations ;
- Co-animer la diffusion et gérer le prêt d'expositions et des outils éducatifs.

### Position dans l'organisation

Sous l'autorité hiérarchique du responsable du chef de service Pédagogie et sensibilisation des publics, le/la vulgarisateur.trice-rédacteur.trice scientifique exerce ses missions au sein du service Pédagogie et sensibilisation des publics, au siège de l'établissement public à la Plaine des Palmistes.

Il/Elle sera amené(e) à travailler de façon transversale, en articulation avec le service communication de l'établissement, ainsi que les référents thématiques des différents services et secteurs ; en s'appuyant notamment sur leurs connaissances

### Compétences requises

#### *Savoir*

- Maîtrise des techniques de vulgarisation et de rédaction ;
- Maîtrise des connaissances liées à un champ thématique disciplinaire ou pluridisciplinaire : éducation pour un développement durable, environnement, botanique, géologie, ... ;
- Culture de base des espaces naturels et de leur valeur patrimoniale, de la gestion de la nature, des activités associées
- Capacité de dialogue avec les chercheurs ;
- Maîtrise des techniques d'écriture, de rédaction journalistique et de la mise en récit (accroche narrative) ;
- Excellente maîtrise de l'orthographe ;
- Maîtrise des règles de la propriété intellectuelle, de valorisation et de diffusion

- des différents type de productions (écrites, visuelles, etc.) ;
- Bonnes connaissances des méthodes de conception et de production muséographiques ;
- Connaissance du fonctionnement des établissements publics ;
- Maîtrise de l'anglais (lecture notamment d'articles scientifiques ou spécialisés)
- Connaissance des outils de Publication Assistée par Ordinateur serait un plus ;

### *Savoir faire*

- Maîtrise rédactionnelle
- Vérification de la fiabilité des sources d'information
- Analyse et synthèse de l'information
- Recherches documentaires
- Organisation et classement des ressources et de la donnée utile
- Techniques d'interviews
- Savoir faciliter l'accès d'un public à un contenu complexe en stimulant l'intérêt, la curiosité, le questionnement
- Savoir planifier une charge de travail

### *Savoir Être*

- Bon relationnel (écoute, partage)
- Bonne articulation du travail en autonomie et du travail d'équipe
- Facultés d'adaptation
- Facilités de communication
- Réactivité et dynamisme
- Force de proposition
- Précision et rigueur
- Goût pour l'échange et l'expérimentation

### *Conditions et moyens d'exercice :*

- Être disponible
- Permis B indispensable

### **Localisation**

Le poste est à pourvoir au siège du Parc national de La Réunion à la Plaine des Palmistes.

### **Conditions de rémunération**

Pour les fonctionnaires : situation indiciaire au moment de la prise de poste et régime indemnitaire associé.

Pour les contractuels : prise en compte de l'expérience professionnelle selon les conditions de reprise d'ancienneté prévues par la réglementation **sur présentation de justificatifs d'emploi sur des postes équivalents** et classement sur la grille de rémunération des personnels d'application applicable pour les agents non titulaires de certains établissements publics de l'environnement (décret 2016-1697).

## Dossier de candidature et date limite de candidature

La candidature composée d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae, d'exemples de réalisations et accompagnée de la dernière décision ou arrêté de situation judiciaire pour les candidats fonctionnaires est à transmettre à :

- soit par voie postale à Monsieur le Directeur du Parc national de la Réunion, 258 rue de la République - 97431 La Plaine des Palmistes
- soit par courriel **exclusivement** à l'adresse suivante :

**contact-rh@reunion-parcnational.fr**, un accusé réception automatique qui confirmera la bonne réception de votre candidature

**La date de disponibilité du candidat devra être précisée.**

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **20 juin 2023**-dernier délai.

### Personne à contacter pour information

Monsieur Yannick GEYNET- responsable du service pédagogie et sensibilisation des publics :

[yannick.geynet@reunion-parcnational.fr](mailto:yannick.geynet@reunion-parcnational.fr)

Madame Viviane ROUDAIRE - secrétaire générale adjointe - RH :

[viviane.roudaire@reunion-parcnational.fr](mailto:viviane.roudaire@reunion-parcnational.fr)